



## Voyager bien assuré, c'est voyager l'esprit tranquille.

Voici un récapitulatif des formules que nous pouvons vous proposer.

## Les assurances Secure Trip, Secure Trip Premium/Plus ne sont valables que pour les résidents suisses

Couverture	Secure Trip	Secure Trip	Secure Trip	TPA
	Classic	Premium	Premium Plus	
Frais d'annulation	CHF 25'000	CHF 50'000	CHF 50'000	CHF 4'500
Personne individuelle(1)				
Frais d'annulation Famille	CHF 50'000	CHF 100'000	CHF 100'000	
Frais d'annulation Junior 26 ans (3)	CHF 25'000	CHF 50'000	CHF 50'000	
Assistance médicale d'urgence	illimitée	illimitée	illimitée	illimitée
Frais de guérison à l'étranger		CHF 1 million	CHF 1 million	CHF 30'000
Retard de vol (2)	CHF 2'000	CHF 2'000	CHF 2'000	CHF 2'000
Retard de bagages			CHF 500	
Protection argent liquide et comptes		CHF 2'000	CHF 2'000	
Assistance Auto (4)		illimité	illimitée	
Prestations de services pendant le voyage	voyage, Service de	notification pour les p	roches et l'employeur, A	as de problèmes pendant le Avance des frais auprès de des cartes de crédit et de
CDW exclusion de franchise		CHF 10'000	CHF 10'000	
Protection juridique Europe		CHF 250'000	CHF 250'000	
Protection juridique reste du monde		CHF 50'000	CHF 50'000	
Bagages Personne individuelle (1) et Junior (3) CHF 200. En cas de vol			CHF 4'000	
Bagages Famille			CHF 6'000	
CHF 200. En cas de vol				
Tarifs				
Personne individuelle	CHF 195	CHF 295	CHF 365	CHF 127.1/EUR 127.10
				_
Famille	CHF 299	CHF 419	CHF 499	

## **Services:**

- Travel Hotline
- Home Care
- Service de blocage de carte de crédit et de client
- Service de blocage de téléphone mobile
- Service d'interprétation

## Bon à savoir :

- Durée d'assurance : Secure Trip et Secure Trip Premium/Premium Plus -365 jours / TPA pour la durée du voyage uniquement (92 jours maximum)
- Secteur géographique : monde entier
- Les assurances Secure Trip et Secure Trip Premium/Premium Plus ne sont valables que pour les personnes domiciliées en Suisse mais l'assurance TPA l'est également pour les personnes domiciliées à l'étranger qui ont réservé leur voyage en Suisse.
- Les assurances annuelles sont tacitement reconduites pour un an. Le souscripteur de l'assurance ou Allianz Mondial Assistance peuvent résilier le contrat à sa date d'expiration par écrit, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> **Annulation**: maladie, accident ou décès de la personne assurée ou d'un proche. Accident de voiture ou des transports publiques sur le chemin de l'aéroport dans lequel l'assuré est impliqué. Vols de documents (billets d'avion, de passeport, ...). Licenciement. Engagement. Convocation officielle. Aggravation d'une maladie chronique pour autant qu'elle ait lieu après la conclusion de l'assurance. Couvre également les frais de dossier en cas d'annulation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> **Retard de vol**: pour autant que cela ne soit pas pris en charge par la compagnie aérienne, et s'il y a plus de 3 heures de retard, couvre les frais de noshow et l'achat d'un nouveau billet si correspondance manquée et nuit d'hôtel, jusqu'à concurrence de Chf 2'000.- / Eur 1'600.- par dossier.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Junior 26 ans: le contrat doit être conclu au plus tard la veille des 26 ans, quelque soit la date du voyage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Assistance Auto: dépanne le conducteur et non pas la voiture (valable avec des voitures de location ou prêtées par des particuliers)